

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1818

29 juillet 2013

SOMMAIRE

AF Lux Finance S.A.	87263	Holufi S.A.	87220
Agave Luxco S.à r.l.	87263	Horus Group S.A.	87220
AIMCo Leadenhall Holdings S.à r.l.	87264	H-TEC AG	87226
Anolis-Lux S.A.	87224	Huntington Invest S.A.	87220
APERAM Treasury S.C.A.	87224	IKANO Re	87226
aR&aH S.à r.l.	87224	Il Limoncello S.à r.l.	87221
Atkins Luxembourg International S.à r.l.	87263	Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	87218
Aviation Finance and Leasing S.à r.l.	87238	KBL European Private Bankers S.A.	87257
Black Oak Equity Sàrl	87219	KPI Retail Property 9 S.à r.l.	87222
Blader Holding S.A.	87219	Lear International Operations	87222
BZ Minerals (Luxembourg)	87219	Lear North European Operations GmbH	87222
Cadogan Joseph II S.à r.l.	87225	llemri GmbH	87220
Capital Invest International S.à r.l.	87227	MACSF RE S.A.	87221
Capvest Holdings International AG, SPF	87225	Mafra S.à r.l.	87222
Crèche les p'tits malins	87219	Master Life Brokerage	87221
Crown Manco S.à r.l.	87218	Meerapfel Management Services S.A.	87222
Double Green S.A.	87248	Monopoli S.à r.l.	87222
Eam S.A.	87226	Neipperg 69 Sàrl	87221
Edelweiss Immobilière S.A.	87219	Number M.R. 13 A.G.	87218
Enlog Europe S.A.	87219	Oriental Properties S.A.	87221
ESAF - ETF	87220	Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA	87223
Figaro Coiffure Luxembourg	87225	Sehelah S.A.	87223
Figaro Coiffure Luxembourg	87225	Société Anonyme Paul WURTH	87223
FINANCIERE VAILLANT Spf S.A.	87220	Stidel S.à r.l.	87223
First European Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FECT	87225	Stratège S.A.	87223
Fivecom S.A.	87263	Sungas	87223
Flexi-Lux	87255	Syros S.A.	87224
Foncière de Redéveloppement Internatio- nal S.A.	87225	Techcom B.E. S.A.	87224
Foothill Financing S.à r.l.	87226	"TEES S.A." Technologies de l'Eau et de l'Energie Solaire	87264
Geldilux-TS-2013 S.A.	87218	Tosey S.à r.l.	87224
Global Brands S.A.	87252	Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l.	87264
Hayes Lemmerz Finance LLC-Luxem- bourg S.C.A.	87226	VEZAR Spf S.A.	87221
HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G.	87226	Zen-Attitude SARL	87262

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.720.

Statuts coordonnés, suite une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 juin 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013076153/13.

(130093398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.442.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013076163/13.

(130093397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Number M.R. 13 A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.785.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société NUMBER 13 AG, ayant eu son siège à L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse,.

Pour extrait conforme
Fatih RAZZAK
Le liquidateur

Référence de publication: 2013076171/13.

(130093700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Geldilux-TS-2013 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 177.783.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 juin 2013

- Madame Candice De Boni, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat;

- La société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B-67895, est nommée Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076419/15.

(130094043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Blader Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076274/9.

(130094263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

BZ Minerals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 166.686.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076286/9.

(130094116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Black Oak Equity Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 30, rue Gabriel de Marie.

R.C.S. Luxembourg B 165.837.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076263/9.

(130094186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Crèche les p'tits malins, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8035 Strassen, 4, rue des Oeilletts.

R.C.S. Luxembourg B 54.480.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076307/9.

(130094114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Edelweiss Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.080.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076363/9.

(130094380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Enlog Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076368/9.

(130094544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

ESAF - ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.049.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076383/9.

(130093997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

FINANCIERE VAILLANT Spf S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.994.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076406/9.

(130094425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Holufi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.288.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076468/9.

(130094423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Horus Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076469/9.

(130094469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Huntington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 159.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076472/9.

(130093974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Ilemri GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076473/9.

(130094585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Il Limoncello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 90.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076481/9.

(130094595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 134.799.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076585/9.

(130093910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Master Life Brokerage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7224 Walferdange, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 148.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076588/9.

(130094609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Neipperg 69 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 76.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076612/9.

(130094682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Oriental Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 26, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 76.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076622/9.

(130094495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

VEZAR Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.806.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076754/9.

(130094424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

KPI Retail Property 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.788.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077226/9.

(130095196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Lear International Operations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 168.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077233/9.

(130095096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 133.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077234/9.

(130095100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Niedercorn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 168.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077296/9.

(130095126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Meerapfel Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Dippach, 54A, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 119.470.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077307/9.

(130095277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Monopoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 28, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.719.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077320/9.

(130095009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.697.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077429/9.

(130094806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077440/9.

(130095416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Stidel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.394.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077446/9.

(130094982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Sungas, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 141.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077448/9.

(130095018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Sehelah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077459/9.

(130095697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077492/9.

(130095549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Syros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 106.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077497/9.

(130095409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Techcom B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.941.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077498/9.

(130095144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Tosey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077503/9.

(130095201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

aR&aH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3718 Rumelange, 1, rue Staebierg II.

R.C.S. Luxembourg B 146.183.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077615/9.

(130096123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Anolis-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 132.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077646/9.

(130095731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

APERAM Treasury S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077648/9.

(130095774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Capvest Holdings International AG, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077685/9.

(130096314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cadogan Joseph II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.874.

Le bilan au 31 Aout 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077702/9.

(130096331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Figaro Coiffure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077799/9.

(130096214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Figaro Coiffure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077800/9.

(130096215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

FOREVI S.A., Foncière de Redéveloppement International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 157.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077787/9.

(130095810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

First European Commodity Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FECT, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.118.

Les comptes annuels au 10 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077784/9.

(130096338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077790/9.

(130095914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Eam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 33.857.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077762/9.

(130096375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

H-TEC AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 42.533.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077833/9.

(130096381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Hayes Lemmerz Finance LLC-Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.846.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077835/9.

(130095814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077847/9.

(130095835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

IKANO Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 22.380.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077872/9.

(130095803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Capital Invest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.829.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Myllanis S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145343, with registered office at 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, duly represented by M. Patrick Gwénolé LESTIENNE, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal give at Luxembourg on May 15, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Capital Invest International S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Company Law") and by article 1832 of the Civil code, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to serve as general partner (associé commandité) to Capital North Africa Venture Fund II SICAV-SIF S.C.A. (the "Fund"), an investment company with variable capital -specialized investment fund (Société d'Investissement a Capital Variable -Fonds d'Investissement Specialise) governed by the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended. The Company may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in the name of third parties in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise, on behalf of the Fund and holders of shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing list of powers is given by way of example only and shall not be considered as exhaustive.

3.2 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.3 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles and the Luxembourg law. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.3 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers. The members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers".

7.4 The managers are eligible for reappointment but may be dismissed ad nutum (i.e. at any time and without any reason) by a resolution of the shareholders. A manager may resign at any time, but a resigning manager shall continue to hold office until her/his/it successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, who may or not be shareholders, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Class A Managers and Class B Managers were appointed, at least one Class A Manager and one Class B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A Managers and Class B Managers such resolutions must be approved by at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two (2) managers of the Company.

10.2 If the general meeting of shareholders decided to create two categories of managers, the Company will only be bound by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager.

10.3 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager of the Company may have any conflict of interest with respect to any decision to be taken by the board of managers, such manager shall make known to the board of managers of the Company such conflict of interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant manager shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such manager's interest therein, shall be disclosed in a special report at the next general meeting of the shareholders of the Company before any vote on any other resolution. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in written minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or person. Unless otherwise provided for herein, any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. Furthermore, the term "conflict of interest", as used in article 11. hereof, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Moroccan company Capital Invest S.A. or any subsidiary or any affiliate thereof or any other company or entity as the board of managers may, in its discretion, from time to time designate.

11.3 The provisions of article 11.2 hereof do not apply to decisions of the board of managers relating to the day-to-day operations of the Company undertaken on arm's length terms.

Art. 12. Liability of the managers, Indemnification.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers, Voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority, Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether delivered in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year, Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of the following year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

Art. 16. Auditor.

16.1 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires), who may or not be shareholders.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

17.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to decide on the allocation of any surplus. It may in particular decide to allocate such profit to the payment of a dividend, to transfer it to the reserve or to carry it forward.

17.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

18.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on June 30, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Myllanis S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, as represented and representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at three (3) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Mehdi TAHIRI JOUTEI HASSANI, with professional address at 30, boulevard Moulay Youssef, 20010 Casablanca, Morocco;

(ii) Mr. Omar CHIKHAOUI, with professional address at 30, boulevard Moulay Youssef, 20010 Casablanca, Morocco; and

(iii) Mr. Gilles FOSSÉ, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Myllanis S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145343, avec siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, dûment représentée par M. Patrick Gwénolé LESTIENNE, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2013 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Capital Invest International S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces

mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est de servir en tant qu'associé commandité de Capital North Africa Venture Fund II SICAV-SIF S.C.A. (le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé, telle que modifiée. La Société exercera toute activité relative à la gestion, à l'administration et à la promotion du Fonds. Elle peut, au nom et pour le compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs, procéder à tous enregistrements et transferts en son nom ou au nom de tierces parties dans le registre des actions ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et exercer, au nom et pour le compte du Fonds et des porteurs d'actions du fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs constituant les actifs du Fonds. La liste ci-dessus de pouvoirs est donnée à titre d'exemple seulement et ne doit pas être considérée comme exhaustive.

3.2 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.3 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission de la Société. Le compte de prime d'émission des parts sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles parts sociales, conformément aux dispositions des Statuts et de la loi luxembourgeoise. En outre, le compte de prime d'émission des parts sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de parts sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des parts sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.3 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

7.4 Les gérants sont rééligibles mais leur mandat est révocable ad nutum (i.e. à n'importe quel moment et sans justification) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. En cas d'un seul actionnaire de la Société, le conflit d'intérêt devrait être mentionné dans le procès-verbal.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas en raison de ce lien avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

11.3 Les dispositions de l'article 11.1 des Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil de gérance concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi luxembourgeoise.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs, Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité, Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par n'importe quel gérant. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, transmis soit en original, soit en copie par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social, Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

Art. 16. Commissaire.

16.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

16.2 Le ou les commissaires seront nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier décider d'allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, de l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 30 juin 2014.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Myllanis S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, tel que représenté représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Mehdi TAHIRI JOUTEI HASSANI, né le 4 mai 1972 à Casablanca (Maroc) avec adresse professionnelle au 30, boulevard Moulay Youssef, 20010 Casablanca, Maroc,

(ii) M. Omar CHIKHAOUI, né le 30 septembre 1967 à Casablanca (Maroc) avec adresse professionnelle au 30, boulevard Moulay Youssef, 20010 Casablanca, Maroc, et

(iii) M. Gilles FOSSÉ, né le 8 octobre 1976 à Lich (Allemagne) avec adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'établir le siège social de la Société au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Lestienne, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2013. Relation: RED/2013/852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013076294/610.

(130094662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Aviation Finance and Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.012.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.032.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of May,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Aviation Finance and Leasing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.032 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on February 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1279 dated May 23, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 23, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1012 dated April 27, 2013.

There appeared:

Ryanair Limited, a limited company incorporated and organized under Irish law, with registered office at Dublin Airport, County Dublin, Ireland, registered with the Irish Registry under number 104547 (Ryanair),

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on April 30, 2013,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. Ryanair holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-eight euro (EUR 128), in order to bring the said share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand six hundred and twenty-eight euro (EUR 12,628), by way of the issue of one hundred and twenty-eight (128) new shares of the Company;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Redesignation of the existing shares of the Company into ordinary shares and creation of new classes of shares, being the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares) and the class D shares (the Class D Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 7., 8., 9. and 10. of this agenda;

5. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-four million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and seventy-two euro (EUR 84,999,872), in order to bring the said share capital from its current amount of twelve thousand six hundred and twenty-eight euro (EUR 12,628) represented by twelve thousand six hundred and twenty-eight (12,628) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of eighty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 85,012,500), by way of the issue of twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class A Shares, twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class B Shares, twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class C Shares and twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class D Shares;

6. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 5. above;

7. Amendment to article 5. of the Articles in order to reflect the issuance of new shares and the creation and issuance of new Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, as proposed above;

8. Amendment to article 6.1. of the Articles;

9. Amendment to article 16. of the Articles;

10. Amendment to article 17. of the Articles;

11. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

12. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, Ryanair represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-eight euro (EUR 128),

in order to bring the said share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of twelve thousand six hundred and twenty-eight euro (EUR 12,628),

by way of the issue of one hundred and twenty-eight (128) new shares of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

1. Ryanair, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) newly issued share of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) and to have it fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one euro (EUR 1).

2. Coinside Limited, a limited company incorporated and organized under Irish law, with registered office at Dublin Airport, County Dublin, Ireland, registered with the Irish Registry under number 424667 (Coinside and thereafter, together with Ryanair, collectively referred to as the Shareholders), hereby represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given on April 30, 2013, declares to subscribe to one hundred and twenty-seven (127) newly issued shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and twenty-seven euro (EUR 127).

The aggregate amount of one hundred and twenty-eight euro (EUR 128) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to redesignate the existing twelve thousand six hundred and twenty-eight (12,628) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

into twelve thousand six hundred and twenty-eight (12,628) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share)

and to create new classes of shares of the Company, being the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares) and the class D shares (the Class D Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-four million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and seventy-two euro (EUR 84,999,872),

in order to bring the said share capital from its current amount of twelve thousand six hundred and twenty-eight euro (EUR 12,628) represented by twelve thousand six hundred and twenty-eight (12,628) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of eighty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 85,012,500),

by way of the issue of twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class A Shares, twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight

(21,249,968) new Class B Shares, twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class C Shares and twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) new Class D Shares.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

1. Ryanair, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight (21,037,468) newly issued Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 21,037,468);

(ii) twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight (21,037,468) newly issued Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 21,037,468);

(iii) twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight (21,037,468) newly issued Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 21,037,468); and

(iv) twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight (21,037,468) newly issued Class D Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of twenty-one million thirty-seven thousand four hundred and sixty-eight euro (EUR 21,037,468).

2. Coinside, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) two hundred and twelve thousand five hundred (212,500) newly issued Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 212,500);

(ii) two hundred and twelve thousand five hundred (212,500) newly issued Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 212,500);

(iii) two hundred and twelve thousand five hundred (212,500) newly issued Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 212,500); and

(iv) two hundred and twelve thousand five hundred (212,500) newly issued Class D Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 212,500).

The aggregate amount of eighty-four million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and seventy-two euro (EUR 84,999,872) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further the increases in share capital, as follows:

	Shares
Ryanair Limited	12,501 Ordinary Shares 21,037,468 Class A Shares 21,037,468 Class B Shares 21,037,468 Class C Shares 21,037,468 Class D Shares
Coinside Limited	127 Ordinary Shares 212,500 Class A Shares 212,500 Class B Shares 212,500 Class C Shares 212,500 Class D Shares
Total:	<hr/> 85,012,500 Shares

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. Definitions:

Available Amount	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.</p>
Cancellation Value per Share	means the amount determined pursuant to article 5.10 below.
Interim Accounts Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.
Total Cancellation Amount	means the amount determined pursuant to Article 5.11 below.

5.2. The share capital of the Company is fixed at eighty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 85,012,500) represented by (i) twelve thousand six hundred and twenty-eight (12,628) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) Class A Shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) Class B Shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) Class C Shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share) and (v) twenty-one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-eight (21,249,968) Class D Shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), each share having a nominal value of one euro (EUR 1) (collectively, the Shares, and individually, a Share), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.

5.3. The shares of each class of shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.4. Each Share entitles its holder to one vote.

5.5. In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium reserve account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the entire share capital irrespectively of the class of Share which is subscribed for.

5.6. All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.7. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

5.8. The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class D).

5.9. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an entire (or a whole) Class of Shares (in the order provided for in article 5.8), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of the shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.10. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

5.11. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.12. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share as so determined will become due and payable by the Company."

Eighth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **6.1.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company, in accordance with the provisions of article 5., article 16. and article 17. of these Articles. "

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 16. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

16.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class D Shares, then if no Class D Shares are in existence, Class C Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence)."

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 17. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **Art. 17.**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6600 (six thousand six hundred Euro)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de mai,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Aviation Finance and Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.032 (la Société).

La Société a été constituée le 28 février 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 23 mai 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois à la date du 23 janvier 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1012 du 27 avril 2013.

A comparu:

Ryanair Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au Dublin Airport, County Dublin, Irlande, immatriculée auprès du registre irlandais sous le numéro 104547 (Ryanair),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2013;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ryanair détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent vingt-huit euros (EUR 128) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille six cent vingt-huit euro (EUR 12.628), par l'émission de cent vingt-huit (128) nouvelles parts sociales de la Société;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Re-désignation des parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires et création de nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification suivant les points 7., 8., 9. et 10. du présent ordre du jour;

5. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze euros (EUR 84.999.872) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille six cent vingt-huit euros (EUR 12.628) représenté par douze mille six cent vingt-huit (12.628) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-vingt-

cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 85.012.500), par l'émission de vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe A, vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe B, vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe C et vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe D;

6. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 5. ci-dessus;

7. Modification de l'article 5. des Statuts afin de refléter l'émission de nouvelles parts sociales et la création et l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe D, telles que mentionnées ci-dessus;

8. Modification de l'article 6.1. des Statuts;

9. Modification de l'article 16. des Statuts;

10. Modification de l'article 17. des Statuts;

11. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société; et

12. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, Ryanair représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent vingt-huit euros (EUR 128), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à un montant de douze mille six cent vingt-huit euros (EUR 12.628),

par l'émission de cent vingt-huit (128) nouvelles parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

1. Ryanair, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvellement émise par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1).

2. Coincide Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au Dublin Airport, County Dublin, Irlande, immatriculée auprès du registre irlandais sous le numéro 424667 (Coincide et, ci-après avec Ryanair, collectivement désignés comme les Associés), ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2013, déclare souscrire à cent vingt-sept (127) parts sociales nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-sept euros (EUR 127).

Le montant total de cent vingt-huit euros (EUR 128) est immédiatement à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les Associés décident de re-désigner les douze mille six cent vingt-huit (12,628) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en douze mille six cent vingt-huit (12,628) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et, individuellement, une Part Sociale Ordinaire),

et de créer de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR

1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze euros (EUR 84.999.872),

afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille six cent vingt-huit euros (EUR 12.628), représenté par douze mille six cent vingt-huit (12.628) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à un montant de quatre-vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 85.012.500),

par l'émission de vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe A, vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe B, vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe C et vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) nouvelles Parts Sociales de Classe D.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

1. Ryanair, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit (21.037.468) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 21.037.468);

(ii) vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit (21.037.468) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 21.037.468);

(iii) vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit (21.037.468) Parts Sociales de Classe C nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 21.037.468);
et

(iv) vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit (21.037.468) Parts Sociales de Classe D nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un millions trente-sept mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 21.037.468).

2. Coincide, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) deux cent douze mille cinq cents (212.500) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500) euros (EUR 212.500);

(ii) deux cent douze mille cinq cents (212.500) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500) euros (EUR 212.500);

(iii) deux cent douze mille cinq cents (212.500) Parts Sociales de Classe C nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500) euros (EUR 212.500); et

(iv) deux cent douze mille cinq cents (212.500) Parts Sociales de Classe D nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500) euros (EUR 212.500).

Le montant total de quatre-vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-douze euros (EUR 84.999.872) est immédiatement à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Les Associés décident de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Ryanair Limited	12.501 Parts Sociales Ordinaires 21.037.468 Parts Sociales de Classe A 21.037.468 Parts Sociales de Classe B 21.037.468 Parts Sociales de Classe C 21.037.468 Parts Sociales de Classe D
Coincide Limited	127 Parts Sociales Ordinaires 212.500 Parts Sociales de Classe A 212.500 Parts Sociales de Classe B 212.500 Parts Sociales de Classe C 212.500 Parts Sociales de Classe D
Total:	85.012.500 Parts Sociales

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« Art. 5. Capital.

5.1. Définitions:

Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où l'associé aura eu droit à des distributions de dividende selon l'Art.16 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, un comptage double), de sorte que: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Où: AA= Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.10 ci-dessous.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
Comptes intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.11. ci-dessous.

5.2. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 85.012.500), représenté par (i) douze mille six cent vingt-huit (12.628) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les Parts Sociales Ordinaires, et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) Parts Sociales de Classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) Parts Sociales de Classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) Parts Sociales de Classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), et (v) vingt et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit (21.249.968) Parts Sociales de Classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), qui donneront le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiquées ci-après.

5.3 Les parts sociales de chaque classe de parts sociales seront collectivement, et indépendamment de leur classe, désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale. Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés.

5.4 Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

5.5 En supplément au capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de leur émission sera affectée à la totalité du capital social indépendamment de la classe de Part Sociale qui est souscrite.

5.6 Toutes les parts sociales auront des droits identiques, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.8 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette Classe ou ces Classes. En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe D).

5.9 En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe entière (ou totale) de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.8), cette Classe donne droit aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés), et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question détenue par eux et annulée.

5.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui sera rachetée et annulée.

5.11 Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires en question. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des Classes D, C, B et A sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe en question, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

5.12 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société.»

Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **6.1.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément aux dispositions de l'article 5, de l'article 16 et de l'article 17 des présents Statuts.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 16. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.4 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à l'ensemble des associés proportionnellement à leurs parts sociales indépendamment de la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (soit les Parts Sociales de Classe D en premier, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales de Classe A).

Dixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 17. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« Art. 17.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Après paiement de l'ensemble des dettes et de toutes charges envers la Société ainsi que des frais de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés conformément et afin d'atteindre de façon globale le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividende.»

Onzième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.600 (six mille six cents Euros)

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21387. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076201/583.

(130094221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Double Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.796.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOUBLE GREEN S.A., ayant son siège social au 24, Rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 89796, constituée en date du 5 novembre 2002, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1756 du 10 décembre 2002 (ci-après la «société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur François GUALTIERI, dottore commercialista, demeurant au 8, via Cardano Gerolamo, Milan, Italie.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Fixation du siège social de la société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
2. Limitation de la durée de la société qui prendra fin le 31 décembre 2050.
3. Détermination du nombre des membres du conseil d'administration, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Démission de Messieurs Joeri STEEMAN, Massimo GILOTTI, Ferruccio MAGI et Régis PIVA de leurs fonctions respectivement d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la société. Nomination de Madame Simona GROSSI en tant qu'administrateur unique et de AUDIEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

5. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il ressort de la liste de présence que les 3.809.650 (trois millions huit cent neuf mille six cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de limiter la durée de la société qui prendra fin le 31 décembre 2050.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire, décide, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de limiter le nombre des membres du conseil d'administration à 1 (un) jusqu'à l'assemblée ordinaire constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de et accepte la démission de Messieurs Joeri STEEMAN, Massimo GILOTTI, Ferruccio MAGI et Régis PIVA de leurs fonctions respectivement d'administrateurs et de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée décide de nommer Madame Simona GROSSI, employée privée, née le 4 décembre 1977 à Treviglio, Italie, demeurant au 19, via Meda, I-20065 Inzago, en tant qu'administrateur unique de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

L'assemblée décide, en outre, de nommer AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 65469 en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société, pour les adapter aux résolutions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales. Les nouveaux statuts de la société ont dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de DOUBLE GREEN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée prenant fin le 31 décembre 2050.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.619.300 (sept millions six cent dix-neuf mille trois cents euros) représenté par 3.809.650 (trois millions huit cent neuf mille six cent cinquante) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: François GUALTIERI, Carine GRUNDHEBER, Sonia BOULARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juin 2013. Relation GRE/2013/2284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013075624/186.

(130093057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

In the year two thousand and thirteen, on the third of June.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of GLOBAL BRANDS S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 70.673 (NIN 1999 2216 703) (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated July 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 723 dated 29 September 1999. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended on several occasions and for the last time pursuant to a notarial deed by the undersigned notary on March 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1217 dated 23 May 2013.

The meeting was opened at 1.00 p.m. by Mr. Barry BLACK, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, being in the chair (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Ms. Nahima BARED, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer Mr. Nils KRUSE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert (the Scrutineer and together with the Secretary and the Chairman, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

- The Meeting was convened by means of notices published twice in the Memorial C on May 16, 2013, number 1152 and May 24, 2013, number 1218, and in the "Journal" on May 16, 2013, and on May 24, 2013.

These publications have been deposited on the desk of the Bureau.

- It appears from the attendance list to the Meeting that sixty-five point seventy-five percent (65,75%) of the share capital of the Company, i.e. two hundred twenty-nine million four hundred thousand forty-eight (229.400.048) shares with a par value of two thousandth of a Swiss Franc (CHF 0.002), all subscribed and fully paid-up, is represented and all shareholders being present or represented state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting as set out hereafter so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Convening formalities;
2. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
3. Change of the presentational and functional currency of the share capital of the Company from Swiss Francs (CHF) to British Pounds (GBP) denomination at the exchange rate published on June 3, 2013. Any decimal amount left after rounding will be allocated to the share premium account of the Company;
4. Subsequent amendments of articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of currency and the conversion of the shares of the Company from par value of CHF 0.002 to no par value; and
5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and acknowledged as true by the Meeting, the Meeting duly represented, after deliberation, adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with sixty-five point seventy-five percent (65,75%) in favour and zero percent (0%) against.

The Meeting resolves to suppress the nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with sixty-five point seventy-five percent (65,75%) in favour and zero percent (0%) against.

The Meeting resolves to change the presentational and functional currency of the share capital of the Company from Swiss Francs (CHF) to British Pounds (GBP).

The Meeting notes that the current share capital of the Company is set at six hundred ninety-seven thousand six hundred sixty-three of Swiss Francs (CHF 697,663), divided into three hundred forty-eight million eight hundred thirty-one thousand six hundred sixty-five (348,831,665).

The current share capital of an amount of six hundred ninety-seven thousand six hundred sixty-three of Swiss Francs (CHF 697,663) will therefore be converted, at the exchange rate published on June 3, 2013, i.e. CHF 1 = GBP 0,6845, into four hundred seventy-seven thousand five hundred fifty British pounds (GBP 477.550.-) consisting of three hundred forty-eight million eight hundred thirty-one thousand six hundred sixty-five (348.831.665) shares without nominal value. The amount of thirty-two Cent (GBP 0,32) will be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Meeting, after deliberation, adopted the following resolution with sixty-five point seventy-five percent (65,75%) in favour and zero percent (0%) against.

Based on the currency exchange rate as of the date of the Meeting and as a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles, in order to reflect the cancellation of the nominal value of the shares and the conversion of the currency of the share capital of the Company from Swiss Francs into British pounds.

Articles 5.1 and 5.2 of the Articles shall now read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred seventy-seven thousand five hundred British pounds (GBP 477.550.-), divided into three hundred forty-eight million eight hundred thirty-one thousand six hundred sixty-five (348,831,665) shares with no nominal value.

5.2. In addition to the corporate subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set at six million eight hundred forty-five thousand British pounds (GBP 6.845.000.-), divided in five billion (5.000.000.000.-) shares with no nominal value."

There being no further business, the meeting is closed at

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin,

Par-avant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de GLOBAL BRANDS S.A., société anonyme ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et qui est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 70.673 (NIN 1999 2216 703) (la Société), et constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, daté du 6 juillet 1999, et publié le 29 septembre 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 723. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 20 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 723 en date du 23 mai 2013.

L'Assemblée a été ouverte à 13:00 heures par Monsieur Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert (le Président) en qualité de président.

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Nahima BARED, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert (le Secrétaire).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Nils KRUSE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert (le Scrutateur; et conjointement avec le Secrétaire et le Président, le Conseil).

Le Conseil s'est formé et, à la demande du Président, le notaire a déclaré que:

- Le nom de chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre de ses actions, figurent sur la feuille de présence. Cette feuille et les procurations, après avoir été signées ne varient par les participants et le notaire se trouvent jointes au présent acte aux fins d'enregistrement.

- L'Assemblée avait été convoquée par deux avis publiés au Mémorial C, datés du 16 mai 2013, numéro 1152 et 24 mai 2013, numéro 1218; et dans le "Journal" le 16 mai 2013 et 24 mai 2013.

- Les publications susmentionnées ont été déposées sur le bureau du Conseil.

- Suivant la feuille de présence, soixante-cinq virgule soixante-quinze pour cent (65,75%) du capital social de la Société (i.e. deux cent vingt-neuf millions quatre cent mille quarante-huit (229.400.048) actions, souscrites et entièrement libérées, d'une valeur nominale de deux millièmes d'un franc suisse (CHF 0.002) chacune) était représenté à l'Assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré qu'ils avaient été informés de l'ordre du jour comme désigné ci-dessous, de sorte que l'Assemblée est constituée valablement et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Suit l'ordre du jour de l'Assemblée:

1. Formalités de la convocation;

2. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

3. Changement de la devise fonctionnelle et de présentation du capital social de la Société du franc suisse (CHF) en livre sterling (GBP), calculé au taux de change en vigueur le 3 juin 2013. Toute somme décimale restante sera allouée au compte de primes d'émission de la Société;

4. Modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter le transfert de devise et la conversion des actions de la Société d'une valeur nominale de CHF 0,002 en actions sans valeur nominale; et

5. Affaires diverses.

Ces faits ayant été exposés et admis comme vrais par l'Assemblée, et l'Assemblée dûment représentée, après délibération l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec soixante-cinq virgule soixante-quinze pour cent (65,75%) en faveur et zéro pour cent (0%) contre:

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec soixante-cinq virgule soixante-quinze pour cent (65,75%) en faveur et zéro pour cent (0%) contre:

L'Assemblée décide de changer la devise fonctionnelle et de présentation du capital social de la Société du franc suisse (CHF) en livre sterling (GBP).

L'Assemblée constate que le capital social actuel de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-trois francs suisses (CHF 697.663), divisé par trois cent quarante-huit million huit cent trente-et-un mille six cent soixante-cinq (348.831.665) actions.

Le capital social actuel, d'un montant de six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-trois francs suisses (CHF 697.663), sera donc converti au taux de change en vigueur le 3 juin 2013, i.e. CHF 1 = GBP 0,6845 à quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante virgule trente-deux livres sterling (GBP 477.550.-), composé de trois cent quarante-huit million huit cent trente-et-un mille six cent soixante-cinq (348.831.665) actions sans valeur nominale. La somme de zéro virgule trente-deux livres sterling (GBP 0,32) sera allouée au compte primes d'émission de la Société.

Troisième résolution

Après avoir délibéré, l'Assemblée a adopté la résolution qui suit, avec soixante-cinq virgule soixante-quinze pour cent (65,75%) en faveur et zéro pour cent (0%) contre:

D'après le taux de change à la date de l'Assemblée, et conformément aux résolutions ci-avant, l'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter l'annulation de la valeur nominale des actions et la conversion de la devise du capital social de francs suisses en livres sterling.

Désormais, les articles 5.1 et 5.2 des Statuts se liront ainsi:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante virgule trente-deux livres sterling (GBP 477.550.-), divisé par trois cent quarante-huit million huit cent trente-et-un mille six cent soixante-cinq (348.831.665) actions sans valeur nominale.

5.2. En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à six millions huit cent quarante-cinq millions livres sterling (GBP 6.845.000.-), divisé par cinq milliards (5.000.000.000) actions sans valeur nominale.»

N'ayant plus d'autres questions à aborder, l'Assemblée était close à

À la demande des participants susmentionnés, le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare que le présent acte est formulé en anglais et suit par une traduction en français; et à la demande des mêmes participants susmentionnés, en cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise aura préséance.

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg à la date indiquée en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux participants de l'Assemblée qui sont connus au notaire par nom de famille, prénom, état civil et adresse, ces participants-là ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BLACK, N. BARED, N. KRUSE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 juin 2013. Relation: ECH/2013/1021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075706/164.

(130093183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Flexi-Lux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4992 Sanem, 2, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg F 9.575.

STATUTS

Entre les soussignés,

BOUSCH Patrick 57, Cité Ch. De Gaulle L-4951 BASCHARAGE Luxembourgeoise Salarié

FLAMMANG Christiane 5A, rue de Limpach L-4986 SANEM Luxembourgeoise Salariée d'Etat

HUBERTY Mario 5A, rue de Limpach L-4986 SANEM Luxembourgeoise Fonctionnaire Communal

MEILI Paul 1 25 Rue Notre-Dame L-3621 KAYL Luxembourgeoise Fonctionnaire Etat

SEIWERATH Paul 68, rue de l'Usine L-3754 RUMELANOE Luxembourgeoise Fonctionnaire Etat en retraite

Il est créée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, ainsi que par les statuts ci-après:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "FLEXI -LUX", association sans but lucratif

Art. 2. Son siège est à Sanem, rue du Château 2, (L-4992)

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 4. L'association a pour but de:

- soutenir l'autonomie des personnes en situation d'handicap dans leur vie culturelle, sociale et sportive par le biais d'une assistance humaine
- mettre en place en dehors des institutions un service d'aides pour les activités récréatives mais non thérapeutiques pour des personnes en situation d'handicap
- offrir une assistance humaine facilitant la mobilité et le déplacement des personnes en situation d'handicap
- organiser des formations et encadrer les accompagnateurs
- offrir une plateforme d'information et faire le lien entre les différents acteurs (parents, professionnels, institutions, administrations...)
- organiser des conférences, des sorties et des rencontres
- éditer un bulletin et participer à d'autres formes de publication
- signer des conventions avec l'Etat pour former et encadrer les accompagnateurs

Art. 5. L'association est neutre aux points de vue politique, idéologique, confessionnel et racial.

Les différents postes au sein du Conseil d'Administration peuvent être occupés par des personnes morales ou des personnes physiques sans distinction de sexe.

Art. 6. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Chapitre III. Membres, Admissions, Exclusions et Cotisations

Art. 7. Le nombre des membres ne peut être inférieur à 3

Art. 8. L'association se compose de membres actifs et de membres bénéficiaires

Art. 9. Peuvent être membres bénéficiaires toutes les personnes physiques ou morales voulant bénéficier des services de l'association. Les membres bénéficiaires participent aux frais de fonctionnement de l'association par le versement d'une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale.

Les membres bénéficiaires participent également aux frais engendrés par la délivrance des prestations selon un barème fixé annuellement par le conseil d'administration.

Art. 10. Peuvent être membres actifs toutes les personnes physiques ou morales qui participent activement au développement de celle-ci. Pour devenir membre actif, les personnes doivent faire une demande écrite à l'attention du conseil d'administration qui prend la décision d'accepter ou non, cette demande.

Les membres actifs participent aux frais de fonctionnement de l'association par le versement d'une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale.

Art. 11. Les membres sont libres de se retirer de l'association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration.

Sont réputés démissionnaires les membres qui ne payent pas leur cotisation leur incombant avant le trente juin de chaque année.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications ou la non remise des données suivant la législation en vigueur (Loi du 04 mars 1994... l'indication des noms, prénoms, domiciles et nationalités des membres de l'association).

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit quant au fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Chapitre IV. Administration

Art. 12. Les organes de l'association sont:

l'Assemblée Générale

le Conseil d'Administration

Art. 13. L'assemblée générale se compose des membres actifs. Les membres bénéficiaires pourront y assister avec voix consultative

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour. Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs,
- b) l'approbation des comptes de gestion et bilans,
- c) l'approbation des budgets
- d) fixation des cotisations

(taux maximum des cotisations: 100€ (cent €))

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 16. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs et bénéficiaires par lettre missive ordinaire ou par courriel, huit jours au moins avant la date de l'assemblée.

La convocation contiendra l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur des questions figurant à l'ordre du jour. A l'exception des cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre actif, qui ne peut que représenter deux autres membres. Le mandat doit être écrit.

Art. 17. Les décisions et résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal. Sur simple demande écrite ce procès-verbal approuvé par le Conseil d'Administration, est porté à la connaissance des membres et des tiers par circulaire ou par voie de presse.

Art. 18. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé, de 3 membres au moins et de 13 membres au plus, choisis en son sein et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix. Tous les membres du Conseil d'Administration et le Président doivent être choisis parmi les membres actifs.

Les administrateurs sont nommés pour la durée de 4 ans. La moitié des membres du Conseil d'Administration est renouvelée après 2 ans, ces derniers étant désignés par tirages au sort. Les membres sortants sont rééligibles par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un siège, il est pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les membres du conseil d'administration peuvent coopter un membre actif, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire. Au cas où le nombre d'administrateurs est inférieur au minimum statutaire, une assemblée générale extraordinaire est à convoquer dans un délai d'un mois.

Art. 19. Le Conseil d'Administration peut choisir en son sein, un bureau composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 20. Toutes les décisions non expressément réservées par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents. En cas de parité, la voix du président est prépondérante. Tout acte impliquant l'engagement de l'association porte la signature du président ou en cas d'absence de son représentant en droit. La gestion journalière des finances incombe au trésorier ou au président.

Art. 21. Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur convocation du président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Art. 22. Il est tenu un registre des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux sont soumis à l'approbation lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Fond social, Exercice social, Comptes, Budget

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres actifs et bénéficiaires;
- des dons ou legs en sa faveur;
- des subsides ou subventions.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

Art. 25. L'exercice social commence le 1 janvier et prend fin le 31 décembre de l'année.

Art. 26. A la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21.4.1928.

Les comptes sont contrôlés par un commissaire nommé par l'assemblée générale et pris en dehors des membres du Conseil d'Administration.

Le commissaire aux comptes fait rapport à l'assemblée générale qui en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et au Conseil d'Administration.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation, Modification des statuts

Art. 27. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres actifs. Chaque modification doit être arrêtée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres actifs.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 28. La liste des membres actifs devra être déposée auprès du registre de commerce et des sociétés endéans trois mois, à partir de la clôture de l'année sociale.

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera transféré à l'association sans but lucratif «Anlaufstelle für Pädagogen und Eltern, Luxemburg» (RCS Luxembourg: F2603) ou à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue par l'article 4 des statuts.

BOUSCH Patrick / FLAMMANG Christiane / HUBERTY Mario / MEILI Paul / SEIWERATH Paul.

Référence de publication: 2013076150/136.

(130092777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the

shareholders (the "General Meeting") of "KBL European Private Bankers S.A.", a public company with limited liability (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 6395 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Ernest Kox, acting in replacement of Maître Tony Neuman, dated 23 May 1949, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 50 dated 22 June 1949. The articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 19 March 2008, published in the Mémorial dated 2 May 2008, number 1084, page 52002.

The General Meeting is presided over by Mr. Jan Huyghebaert, chairman of the board of directors of the Company, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mr. Siegfried Marissens, professionally residing in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineers, Mr. Emile Dennewald, professionally residing in Luxembourg and Mrs. Cindy Nicholas, professionally residing in Luxembourg.

The office of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present General Meeting has been convened by notices containing the agenda published (i) on 21 June 2013 in the Mémorial number 1473, page 70671, and in the Luxembourg newspapers Luxemburger Wort and Tageblatt on 21 June 2013; and (ii) on 1st July 2013 in the Mémorial number 1557, page 74697, and in the Luxembourg newspapers Luxemburger Wort and Tageblatt on 1st July 2013, as it appears from the copies presented to the General Meeting. Notices containing the agenda were also sent to all the registered shareholders by registered letters on 25 June 2013.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on the attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the office and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III.- That out of the 18,186,877 (eighteen million one hundred eighty six thousand eight hundred seventy seven) ordinary shares without nominal value (the "Ordinary Shares") and 1,949,711 (one million nine hundred forty nine thousand seven hundred eleven) preferential non voting shares without nominal value (the "Non Voting Shares") in circulation, 844 (eight hundred forty four) Ordinary Shares are currently held by the Company (the "Own Shares").

In compliance with the provisions of article 49-5 (1) a) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law"), voting rights attached to the Own Shares are suspended for the purposes of the General Meeting and therefore only 18,186,033 (eighteen million one hundred eighty six thousand thirty three) Ordinary Shares will be entitled to vote and have corresponding voting rights in the General Meeting.

That it appears from the said attendance list, that 18,175,768 Ordinary Shares and 1,943,873 Non Voting Shares, representing respectively 99.94 % of the Ordinary Shares in issue and 99.70 % of the Non Voting Shares in issue, and together 99.91% of the share capital of the Company, are present or duly represented at the present General Meeting.

IV.- The Chairman informs the General Meeting that with respect to the points of the agenda mentioned below, the General Meeting shall not validly deliberate, unless at least one half of the corporate capital is represented and since these points of the agenda include the statutory changes, the resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Moreover, considering the items on the agenda of the General Meeting and in accordance with the 1915 Law, the holders of Non Voting Shares present at the General Meeting exceptionally have the right to vote on the items of the agenda in the same manner as the holders of the Ordinary Shares. Each share is entitled to one vote.

In addition, in compliance with article 68 of the 1915 Law, resolutions at the present General Meeting, in order to be validly adopted, must fulfil the conditions as to attendance and majority laid down above in each of the Ordinary Shares and the Non Voting Shares taken separately.

V.- The Chairman informs the General Meeting that quorum requirement with respect to the points of the agenda is met and the General Meeting is validly constituted and thus can validly deliberate on the items of the agenda of the General Meeting, which is as follows:

1.- Decision to amend article 7 of the Articles so as to allow the conversion of preferential non-voting shares.

2.- Decision to approve the conversion of the preferential non-voting shares into ordinary shares and to propose to each holder of preferential non-voting shares to convert part or all of its preferential non-voting shares into ordinary shares, the proposed exchange ratio being one (1) preferential non-voting share against one (1) ordinary share, being understood however that only the number of preferential non-voting shares for which the holders of preferential non-voting shares have accepted the conversion offer during the conversion offer period to be set up by the board of directors of the Company in compliance with the provisions of the 1915 Law will be effectively converted into ordinary shares at the end of such conversion offer period.

3.- Decision to give power to any director and/or any employee of the Company, with full power of substitution, (i) to send conversion forms to each holder of preferential non-voting shares informing them of the proposed conversion,

detailing for each of them the number of preferential non-voting shares which may be converted and the number of ordinary shares which may be attributed to them as a result of the conversion, (ii) to receive, until the end of the conversion offer period, the relevant conversion forms from the holders of the preferential non-voting shares who have accepted the conversion offer, (iii) to enact, as soon as possible after the receipt of the conversion forms and the expiry of the conversion offer period, the conversion of part or all of the preferential non-voting shares into ordinary shares, in a notarial deed to be passed by a Luxembourg notary public who shall be further requested to subsequently amend the Articles so as to reflect such conversion of preferential non-voting shares into ordinary shares, (iv) to meet such Luxembourg notary, (v) to present the documentation relating to the conversion (including the duly completed conversion forms), (vi) to request the subsequent amendment of the Articles so as to reflect such conversion, (vii) to prepare the necessary documentation for the allotment of the ordinary shares to the holders of preferential non-voting shares who have accepted the conversion and (viii) to do all things necessary to implement the foregoing, including but not limited to the signing and the delivering of any document and any agreements, amendments, share register, deeds, notices, certificates, confirmations, receipts, instruments or other documents directly or indirectly in relation to the conversion.

After the foregoing has been approved by the meeting, the General Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to amend article 7 of the Articles so as to allow the conversion of the Non Voting Shares, so that it now read as follows:

" **Art. 7.** Les actions, toutes entièrement libérées, sont et resteront nominatives. Les actions privilégiées sans droit de vote existantes pourront être converties en actions ordinaires ou en toute autre forme d'actions."

Votes for: 100%

Abstentions: 0

Votes against: 0

Consequently the resolution is adopted.

Second resolution

The General Meeting resolved to approve the conversion of the Non Voting Shares into Ordinary Shares and to propose to each holder of Non Voting Shares to convert part or all of its Non Voting Shares into Ordinary Shares, the proposed exchange ratio being one preferential non-voting share against one ordinary share, being understood however that only the number of Non Voting Shares for which the holders of Non Voting Shares have accepted the conversion offer during the conversion offer period to be set up by the board of directors of the Company in compliance with the provisions of the 1915 Law will be effectively converted into Ordinary Shares at the end of such conversion offer period.

Votes for: 100%

Abstentions: 0

Votes against: 0

Consequently the resolution is adopted.

Third resolution

The General Meeting resolved to give power to any director and/or any employee of the Company, with full power of substitution, (i) to send conversion forms to each holder of Non Voting Shares informing them of the proposed conversion, detailing for each of them the number of Non Voting Shares which may be converted and the number of Ordinary Shares which may be attributed to them as a result of the conversion, (ii) to receive, until the end of the conversion offer period, the relevant conversion forms from the holders of the Non Voting Shares who have accepted the conversion offer, (iii) to enact, as soon as possible after the receipt of the conversion forms and the expiry of the conversion offer period, the conversion of part or all of the Non Voting Shares into Ordinary Shares, in a notarial deed to be passed by a Luxembourg notary public who shall be further requested to subsequently amend the Articles so as to reflect such conversion of Non Voting Shares into Ordinary Shares, (iv) to meet such Luxembourg notary, (v) to present the documentation relating to the conversion (including the duly completed conversion forms), (vi) to request the subsequent amendment of the Articles so as to reflect such conversion, (vii) to prepare the necessary documentation for the allotment of the Ordinary Shares to the holders of Non Voting Shares who have accepted the conversion and (viii) to do all things necessary to implement the foregoing, including but not limited to the signing and the delivering of any document and any agreements, amendments, share register, deeds, notices, certificates, confirmations, receipts, instruments or other documents directly or indirectly in relation to the conversion.

Votes for: 100%

Abstentions: 0

against: 0

Consequently the resolution is adopted.

Nothing else being on the agenda of the General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman closed the General Meeting.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French and English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the notary and the members of the office of the General Meeting signed together the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée Générale") de "KBL European Private Bankers S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6395 (ci-après la "Société"), constituée par un acte de Maître Ernest Kox, agissant en remplacement de Maître Tony Neuman, en date du 23 mai 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 50 en date du 22 juin 1949. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 19 mars 2008, et publié au Mémorial, numéro 1084, page 52002 en date du 2 mai 2008.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jan Huyghebaert, président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire, Monsieur Siegfried Marissens, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu comme scrutateurs, Monsieur Emile Dennewald, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Cindy Nicholas, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré que et a requis le notaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés (i) au Mémorial en date du 21 juin 2013 numéro 1473, page 70671 et dans les journaux luxembourgeois, Luxemburger Wort et Tageblatt le 21 juin 2013 et (ii) au Mémorial en date du 1^{er} juillet 2013 numéro 1557, page 74697 et dans les journaux luxembourgeois, Luxemburger Wort et Tageblatt le 1^{er} juillet 2013, tel qu'il apparaît des copies présentées à l'Assemblée Générale. Des avis de convocation ont également été envoyés à tous les actionnaires inscrits par lettres recommandées en date du 25 juin 2013.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte à des fins d'enregistrement.

III. Sur les 18.186.877 (dix-huit millions cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix-sept) d'actions ordinaires sans valeur nominale (les "Actions Ordinaires") et les 1.949.711 (un million neuf cent quarante-neuf mille sept cent onze) d'actions privilégiées sans droit de vote sans valeur nominale (les "Actions Sans Droit de Vote") en circulation, 844 (huit cent quarante quatre) Actions Ordinaires sont actuellement détenues par la Société (les "Actions Propres").

Conformément aux dispositions de l'article 49-5 (1) a) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915"), les droits de vote attachés aux Actions Propres sont suspendus pour les besoins de l'Assemblée Générale, et par conséquent seulement 18.186.033 (dix-huit millions cent quatre-vingt-six mille trente trois) Actions Ordinaires seront habilitées à voter et auront les droits de vote correspondant dans l'Assemblée Générale.

Il ressort de cette liste de présence, que 18.175.768 Actions Ordinaires et 1.943.873 Actions Sans Droit de Vote, représentant respectivement 99,94% des Actions Ordinaires émises et 99,70% des Actions Sans Droit de Vote émises, et ensemble 99,91% du capital social de la Société, sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée Générale.

IV. Le Président informe l'Assemblée Générale que s'agissant de tous les points figurant à l'ordre du jour et mentionnés ci-dessous, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représentée et étant donné que ces points à l'ordre du jour incluent des changements statutaires, les résolutions, pour être adoptées, doivent être approuvées par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Les suffrages exprimés ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Par ailleurs, considérant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et conformément à la Loi de 1915, les détenteurs d'Actions Sans Droit de Vote présents à l'Assemblée Générale peuvent exceptionnellement voter sur les points à l'ordre du jour de la même manière que les détenteurs d'Actions Ordinaires. Chaque action donne droit à un vote.

De plus, conformément à l'article 68 de la Loi de 1915, les résolutions lors de la présente Assemblée Générale, pour être valablement adoptées, doivent remplir les conditions de quorum de présence et de majorité mentionnées ci-dessus, dans chacune des catégories d'Actions Ordinaires et d'Actions Sans Droite de Vote, prises séparément.

V. Le Président informe l'Assemblée Générale que le quorum de présence requis s'agissant des points figurant à l'ordre du jour est atteint et que l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, qui sont les suivants:

Ordre du jour

1.- Décision de modifier l'article 7 des Statuts de manière à autoriser la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote.

2.- Décision d'approuver la conversion des actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires et de proposer à chaque détenteur d'actions privilégiées sans droit de vote de convertir une partie ou l'intégralité de ses actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, le ratio d'échange proposé étant d'une (1) action privilégiée sans droit de vote contre une (1) action ordinaire, étant entendu cependant, que seul le nombre d'actions privilégiées sans droit de vote pour lesquelles leurs détenteurs auront accepté l'offre de conversion durant la période d'offre de conversion qui sera fixée par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915, sera effectivement converti en actions ordinaires à la fin de cette période d'offre de conversion.

3.- Décision de donner pouvoir à tout administrateur et/ou tout employé de la Société, avec plein pouvoir de substitution, (i) d'envoyer les formulaires de conversion à chaque détenteur d'actions privilégiées sans droit de vote informant de la conversion proposée, détaillant pour chacun d'eux le nombre d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être converties et le nombre d'actions ordinaires qui leur seraient attribuées après conversion, (ii) de recevoir, jusqu'à la fin de la période d'offre de conversion, les formulaires de conversion concernés des détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote qui auront accepté l'offre de conversion, (iii) de faire acter, dès que possible après la réception des formulaires de conversion et l'expiration de la période d'offre de conversion, la conversion d'une partie ou de toutes les actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, dans un acte notarié à passer devant un notaire luxembourgeois, qui sera également sollicité pour modifier les Statuts par la suite afin de refléter la conversion des actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, (iv) de comparaître devant le notaire luxembourgeois, (v) de présenter la documentation relative à la conversion (en ce compris les formulaires de conversion dûment complétés), (vi) de solliciter la modification ultérieure des Statuts afin de refléter une telle conversion, (vii) de préparer toute la documentation nécessaire à la répartition des actions ordinaires aux détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote ayant accepté la conversion et (viii) d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'exécution des faits précités, y compris, mais non limité à, la signature et la remise de tout document et de tout contrat, amendement, registre d'actions, acte, avis, certificat, reçu, instrument ou tout autre document directement ou indirectement en relation avec la conversion.

Après approbation par l'Assemblée Générale de ce qui précède, l'Assemblée Générale, après délibération a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des Statuts de manière à autoriser la conversion des Actions Sans Droit de Vote, de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit:

" **Art. 7.** Les actions, toutes entièrement libérées, sont et resteront nominatives. Les actions privilégiées sans droit de vote existantes pourront être converties en actions ordinaires ou en toute autre forme d'actions."

Votes pour: 100%

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la conversion des Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires et de proposer à chaque détenteur d'Actions Sans Droit de Vote de convertir une partie ou toutes ses Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires, le ratio d'échange proposé étant d'une (1) action privilégiée sans droit de vote contre une (1) action ordinaire, étant entendu cependant, que seul le nombre d'Actions Sans Droit de Vote pour lesquelles leurs détenteurs auront accepté l'offre de conversion durant la période d'offre de conversion qui sera fixée par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915, sera effectivement converti en Actions Ordinaires à la fin de cette période d'offre de conversion.

Votes pour: 100%

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à tout administrateur et/ou à tout employé de la Société, avec plein pouvoir de substitution, (i) d'envoyer les formulaires de conversion à chaque détenteur d'Actions Sans Droit de Vote les informant de la conversion proposée, détaillant pour chacun d'eux le nombre d'Actions Sans Droit de Vote pouvant être converties et le nombre d'Actions Ordinaires qui leur seraient attribuées après conversion, (ii) de recevoir, jusqu'à la fin de la période d'offre de conversion, les formulaires de conversion concernés des détenteurs d'Actions Sans Droit de Vote qui auront accepté l'offre de conversion, (iii) de faire acter, dès que possible après la réception des formulaires de conversion et l'expiration de la période d'offre de conversion, la conversion d'une partie ou de toutes les Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires, dans un acte notarié à passer devant un notaire luxembourgeois, qui sera également sollicité pour modifier les Statuts par la suite afin de refléter la conversion des Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires, (iv) de comparaître devant le notaire luxembourgeois, (v) de présenter la documentation relative à la conversion (en ce compris les formulaires de conversion dûment complétés), (vi) de solliciter la modification ultérieure des Statuts afin de refléter une telle conversion, (vii) de préparer toute la documentation nécessaire à la répartition des Actions Ordinaires aux détenteurs d'Actions Sans Droit de Vote ayant accepté la conversion et (viii) d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'exécution des faits précités, y compris, mais non limité à, la signature et la remise de tout document et de tout contrat, amendement, registre d'actions, acte, avis, certificat, reçu, instrument ou tout autre document directement ou indirectement en relation avec la conversion.

Votes pour: 100%

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et aucun des

Actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a clôturé l'Assemblée Générale.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, le notaire et les membres du bureau de l'Assemblée Générale ont signé le présent acte.

Signé: J. HUYGHEBAERT, S. MARISSSENS, E. DENNEWALD, C. NICHOLAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32076. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102432/278.

(130124856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Zen-Attitude SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 167.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zen-Attitude SARL

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Référence de publication: 2013076116/11.

(130093704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 148.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013076188/11.

(130094405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Atkins Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 155.724.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.
Pour la société

Référence de publication: 2013076196/11.

(130094608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.638.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2013 que:

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

M. Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde;

M. Alessandro Di Roberto, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal;

M. Cédric Hirtzberger, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société HRT Révision Sàrl, 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.
Fivecom S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013076408/22.

(130094387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

AF Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 140.824.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013076222/10.

(130094527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

"TEES S.A." Technologies de l'Eau et de l'Energie Solaire, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 101.

R.C.S. Luxembourg B 129.746.

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme "TEES S. A." Technologies de l'Eau et de l'Energie Solaire, établie et ayant son siège social à L-9772 TROINE, maison 101, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 129746.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Georges SINNER, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Georges SINNER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013076151/21.

(130093463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 7.122.853,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 juin 2013

En date du 3 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Amit Dalip RIKHY, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 9 mai 2013;

- de nommer Messieurs George CASEY, né le 10 juillet 1962 en Californie, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 6555, Laburnum Street, Vancouver, BC V6P 5M4, Canada, et Stewart STEEVES, né le 26 juin 1969 à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 1410-1200 73rd Avenue West, Vancouver, BC V6P 6G5, Canada, en tant que gérants de catégorie A de la Société, et ce pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013076090/20.

(130093765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

AIMCo Leadenhall Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIMCo Leadenhall Holdings S.à r.l.
Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076231/11.

(130094124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.